

# Budget participatif 2020

## LES RÉSULTATS !

Vous êtes nombreux à avoir participé au vote pour choisir les projets citoyens qui seront réalisés par la commune.

**B**onne nouvelle : les 10 projets présentés verront le jour car ils rentrent dans l'enveloppe de 200.000€ prévue par la commune pour le budget participatif.

Nous suivrons la réalisation de ces projets et leur état d'avancement sera régulièrement communiqué dans le Wolu Info et sur le site de la commune.

**1326 personnes ont voté**

**10 projets sont choisis**

**162.000€ pour leur réalisation**

### LES MOINEAUX EN TÊTE DU CLASSEMENT !



#### MOINEAUX 1200

Création de couloirs verts, en installant des nichoirs dans les parcs communaux et les lieux publics aux environs des populations de moineaux existantes de manière à intensifier leur présence. Nichoirs, mais aussi mangeoires, abreuvoirs, dortoirs et achat de graines pour compléter les graines issues des plantations ainsi que de vers de farine pour remplacer les insectes dont le nombre diminue. Construction de nichoirs pour raviver la conscience « nature » et le savoir-faire, ainsi que le développement de la biodiversité pour favoriser la source alimentaire naturelle des moineaux (plantes indigènes offrant graines et insectes ainsi qu'un lieu de convivialité et de protection).

**2970 points - budget : 3500€**



#### MISE EN VALEUR DU PARC DES SOURCES ET DE LA BAH'UTTE

Le parc des Sources est un joyau de notre commune, et la Bah'utte est le reflet de la générosité de ceux qui viennent y déposer des beaux objets encore utiles. Mise en valeur de cet espace en le nettoyant et en l'aménageant : un enclos délimité par une haie, des bancs, le remplacement des bacs de culture, des panneaux pédagogiques, un caillebotis pour le sentier parfois embourbé, ...

**2038 points - budget : 29.900€**



#### AMENAGEMENT D'UN JARDIN D'ORAGE

Création d'un jardin d'orage, aussi appelé jardin de pluie, dans le terre-plein à l'intersection des avenues de Mai et Speeckaert et de la rue Crocq. Laisser pénétrer l'eau de ruissellement dans une fosse abondamment plantée, l'eau, ainsi filtrée, sera épurée. Une opportunité pour réduire le volume d'eau pluviale amenée dans les égouts en cas d'orage intense et le risque d'inondations. Soutien à la biodiversité par la création d'un nouvel écosystème eau/sol/plantes et réduction des effets des îlots de chaleur urbains de plus en plus fréquents. Amélioration de l'esthétique de l'endroit.

**1944 points - budget : 12.550€**

4



### CYCLOPARKING ET VERGER DE QUARTIER

Aménagement de l'ancien n° 83 de la rue des Déportés en un cycloparking dans lequel chaque famille pourrait accrocher son vélo en toute sécurité et à l'abri des intempéries. Il sera entouré de plantations et une prairie fleurie bordée d'arbres fruitiers palissés sera aménagée à l'arrière : un verger de quartier où les habitants pourront organiser une grande cueillette annuelle.

**1738 points - budget : 38.200€**

5



### LE JARDIN DE LA VILLA MONTALD

Ce jardin à l'arrière de la maison des jeunes De Schakel, à l'entrée du parc de Roodebeek et est envahi par des arbustes sauvages. Libérer partiellement l'espace pour créer une zone de loisirs avec barbecue et la délimiter par diverses plantations de hauteurs différentes, du rhododendron (1,5m) au noisetier qui peut atteindre 8m.

**1238 points - budget : 1.100€**

6



### LA BONNE REINE À VELO

Transition de la « Bonne reine en voiture » vers la « Bonne reine à vélo », pour pouvoir recourir à une mobilité durable permettant aux habitants de se déplacer à vélo. La rue comporte peu de garages pouvant abriter des vélos et la plupart des riverains sont contraints de se déplacer en voiture, même pour de courts trajets. Installation de deux boxes à vélos dans le voisinage de la rue.

**1213 points - budget : 9.150€**

7



### POTAGER ET VERGER INTERGÉNÉRATIONNEL HOF TEN BERG

Création d'un verger et d'un potager dans le quartier. Retrouver le vrai goût des fruits et des légumes, manger bio et initier les jeunes à cette approche santé. Culture d'espèces anciennes, échanges de bonnes pratiques et organisation de petites formations.

**1021 points - budget : 16.600€**

8



### DE L'EAU AU PARC TIMMERMANS

Un potager et un verger ont déjà vu le jour au parc Timmermans. Nécessité d'engager un mouvement de décroissance, de protéger les espaces verts en ville et de sensibiliser les citoyens aux ressources de proximité. Durant les mois d'été, il y a pénurie d'eau et les solutions mises en place demandent beaucoup d'énergie. Création d'une réserve d'eau suffisante pour les besoins du site et d'un réseau d'irrigation naturelle.

**916 points - budget : 20.000€**

9



### REHABILITATION DU BAC À SABLE HOF TEN BERG

Création d'un espace de street workout (musculature de rue), avec possibilité de créer des cours de fitness, afin de promouvoir le sport dans le quartier. Cette structure prendra place dans l'ancien bac à sable laissé à l'abandon qui s'est transformé en poubelle. Une fois la structure sportive installée, le bac à sable pourra également être accessible aux plus petits.

**771 points - budget : 25.000€**

10



## CULTIVER LE PARTAGE A LA FERME URBAINE HOF TEN BERG

La ferme urbaine offre des espaces de culture, de détente et de sensibilisation à la nature pour petits et grands. Installation d'une roulotte ou d'une caravane recyclée qui répondra à la demande des habitants d'avoir un équipement collectif pour la ferme et de créer un site convivial capable de relier l'espace vert au reste du quartier, un point de rencontre pour les familles du quartier.

**625 points – budget : 6.000€**



### BUDGET PARTICIPATIF 2021 : C'EST LE MOMENT DE RENTRER VOS PROJETS !

**Vous avez jusqu'au 31 mars 2021 pour le faire, sur le site [www.woluwe1200.be](http://www.woluwe1200.be)**

#### Comment ça marche ?

##### 1. Être porteur de projet

Tout habitant de Woluwe-Saint-Lambert âgé d'au moins 16 ans, les groupements d'habitants, comités de quartier, associations de

Sauf: les conseillers communaux, conseillers de l'action sociale, échevins et titulaires d'un mandat régional, fédéral ou européen.

##### 2. Le projet

Un projet d'aménagement ou d'embellissement de l'espace public ou du patrimoine de la commune, d'intérêt collectif. Projet d'investissement, donc pas de dépenses de fonctionnement, ni de salaires ou indemnités.

Budget maximum: 50.000 €.

##### 3. La faisabilité

Les services communaux rendent un avis sur la faisabilité technique, juridique et financière de chaque projet.

##### 4. Le jury de sélection

Le Conseil de la vie associative vérifie que les projets présentés répondent bien aux critères du règlement.

##### 5. On vote!

Les habitants votent via la future plateforme de participation sur le site communal.

Les dossiers sont classés sur le critère unique du nombre de votes obtenus.

##### 6. La réalisation

Les services communaux mettent en oeuvre les projets choisis par les habitants